

Le conseil d'administration de la Cnaf vote pour la Convention d'objectifs et de gestion 2018-2022

Mercredi 11 juillet, le conseil d'administration de la Caisse nationale d'Allocations familiales a voté pour la COG qui lie la branche Famille de la Sécurité sociale et l'Etat pour les 5 prochaines années.

Les administrateurs ont voté à la majorité pour la sixième COG de la branche Famille avec l'Etat. A cette occasion, la présidente du conseil d'administration, Isabelle SANCERNI, a souligné « *Ce projet est le fruit d'un travail partagé, où, chacun dans son rôle, s'est employé sans cesse à aboutir à une feuille de route préservant la suite des missions de notre Branche* ». Vincent MAZAURIC, le directeur général de la Cnaf, a également précisé : « *Cette COG met notre Branche sur une trajectoire de refondation de la délivrance des prestations* ».

La convention sera ensuite signée par Isabelle SANCERNI, Vincent MAZAURIC, Agnès BUZYN, ministre des Solidarités et de la Santé, et Gérard DARMANIN, ministre de l'Action et des Comptes publics.

La COG 2018-2022 fixe trois principaux objectifs :

Agir pour le développement des services aux allocataires. La branche Famille entend être présente auprès de toutes les familles, tout au long de la vie. La conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle demeure la priorité de la branche Famille. En s'appuyant notamment sur une augmentation des moyens du Fonds national d'action sociale de plus de 10% pour atteindre 6,38 milliards d'euros en 2022, il est prévu :

- de développer l'offre d'accueil du jeune enfant avec le financement de 30 000 places supplémentaires en crèches,
- d'accompagner les parcours éducatifs des enfants, avec le financement de 500 000 places d'accueil de loisirs supplémentaires dans le cadre du plan mercredi ;
- de soutenir les jeunes dans leur accès à l'autonomie avec la création d'une nouvelle prestation de service nationale pour financer 1 000 espaces jeunes pour accueillir 90 000 adolescents. 3 000 places seront également financées en foyers de jeunes travailleurs ;
- de valoriser le rôle des parents avec le financement de près de 500 nouveaux lieux d'accueil pour les enfants et leurs parents et 150 nouveaux postes de médiateurs familiaux, tout en continuant à développer les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAPP) ;
- de réformer les aides au logement : les démarches seront simplifiées dans le cadre de la réforme prévue en 2019, qui prévoit d'adapter les aides aux ressources les plus récentes, au plus près de la situation des allocataires ;

> COG
 CONVENTION
 D'OBJECTIFS
 ET DE GESTION
 ENTRE L'ÉTAT
 ET LA CNAF
 2018-2022



Contact presse

Virginie Rault
 01 45 65 68 84
 presse@cnaf.fr

- de développer l'animation de la vie sociale, en aidant au financement de 400 centres sociaux supplémentaires, dont 260 dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Garantir la qualité et l'accès aux droits en modernisant le modèle de production du service. Des investissements informatiques sans précédent (555 millions d'euros) vont permettre de gagner en efficacité et en simplicité pour l'allocataire. Il s'agit de :

- renforcer l'accès aux droits, en utilisant les nouvelles techniques de datamining pour lutter contre le non recours et en simplifiant les démarches des usagers. Les échanges avec les partenaires seront renforcés pour proposer des parcours coordonnés et des offres de service communes ;
- moderniser la relation de service. L'objectif est de réaliser progressivement l'essentiel des démarches en ligne, tout en préservant les autres modes de contact (accueil physique et téléphonique) et en consolidant le maillage territorial adapté aux besoins de proximité. La lutte contre la fracture numérique sera également renforcée ;
- dématérialiser et simplifier en développant les téléservices et les traitements automatisés, ainsi que la récupération de données auprès de tiers de confiance, pour éviter à l'allocataire des démarches parfois complexes et sources d'erreurs ;
- prévenir et lutter contre la fraude. Les Caf renforceront leurs contrôles, avec plus de contrôleurs.

Mobiliser les personnels et moderniser le système d'information. Avec plus de 33 000 agents répartis dans les 101 Caf et à la Cnaf, la branche Famille entend :

- réussir la transformation numérique et transformer radicalement son système d'information ;
- garantir la performance de sa gestion, en optimisant ses moyens pour rendre le meilleur service au meilleur coût ;
- renforcer les coopérations avec les autres services publics pour proposer aux allocataires l'offre de service la plus globale possible et conforter l'ancrage départemental des Caf ;
- évaluer les politiques publiques, en mesurant l'impact des prestations servies et son investissement social.

Les objectifs sont précisés dans le document « *COG : Agir pour toutes les familles* » joint au communiqué.

L'intégralité du texte de la COG sera ensuite disponible sur www.caf.fr après sa signature définitive entre l'Etat et la Cnaf.